

27 septembre 2005

05.347

### **Question Patrick Erard**

#### **Touristes appenzelloises et tessinoises**

Peut-être avez-vous, comme nous, été surpris d'observer une vague touristique de voitures immatriculées AI (Appenzell Rhodes-Intérieurs) et de remorques marquées du sceau TI (Tessin)?

Comme vous pouvez bien l'imaginer, naviguant sous pavillon de complaisance, ces véhicules s'acquittent de leurs taxes dans des cantons qui font du dumping sur les immatriculations. Ces voitures de location qui, avant de venir d'Appenzell, venaient toutes du canton de Schaffhouse circulent prioritairement là où elles sont louées, donc également sur nos routes. Ce procédé, à défaut d'être illégal, est avant tout immoral. Pour les remorques, les entreprises de transports les déplacent jusqu'au Tessin pour les faire immatriculer et, pour certaines, ce sera leur seul passage au sud des Alpes. Ces cantons récoltent les dividendes des taxes sans devoir répondre aux inconvénients et au principe de causalité.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer ce qu'il pense de cette situation?

Peut-il nous renseigner sur les montants en jeu?

A-t-il déjà entrepris une réflexion pour, à défaut de rendre le sens moral au marché – mission impossible –, juguler de tels procédés?